

Publié le 14 décembre 2022



DEPARTEMENT DE LA GIRONDE  
ARRONDISSEMENT DE BORDEAUX

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Session ordinaire – Séance du 12 décembre 2022**

**Délibération n° 2022-158**

**PARTICIPATION DE LA VILLE AUX COMITES D'EDUCATION A LA SANTE ET A LA CITOYENNETE ET A L'ENVIRONNEMENT (CESCE) DANS LES COLLEGES - AUTORISATION**

*Le Conseil Municipal de la Commune de Mérignac dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Maire*

**Nombre de conseillers en exercice : 49**

**PRESENTS : 34**

Mesdames, Messieurs : Alain ANZIANI, Thierry TRIJOULET, David CHARBIT, Joël MAUVIGNEY, Vanessa FERGEAU-RENAUX, Bastien RIVIERES, Véronique KUHN, Gérard CHAUSSET, Joël GIRARD, Jean Pierre BRASSEUR, Alain CHARRIER, Cécile SAINT-MARC, Gérard SERVIES, Claude MELLIER, Loïc FARNIER, Emilie MARCHES, Jean-Louis COURONNEAU, Amélie BOSSET-AUDOIT, Marie-Ange CHAUSSOY, Daniel MARGNES, Jean-Michel CHERONNET, Eric SARRAUTE, Pierre SAUVEY, Olivier GAUNA, Michelle PAGES, Jean-Charles ASTIER, Marie-Christine EWANS, Fatou THIAM, Serge BELPERRON, Christine PEYRE, Hélène DELNESTE, Antoine JACINTO, Sylvie DELUC, Maria GARIBAL

**EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : 9**

Mesdames, Messieurs : Marie RECALDE à Gérard SERVIES, Anne-Eugénie GASPARD à Thierry TRIJOULET, Ghislaine BOUVIER à Eric SARRAUTE, Aude BLET-CHARAUDEAU à Bastien RIVIERES, Samira EL KHADIR à David CHARBIT, Léna BEAULIEU à Joël GIRARD, Arnaud ARFEUILLE à Cécile SAINT-MARC, Thierry MILLET à Christine PEYRE, Patrice LASSALLE-BAREILLES à Maria GARIBAL

**ABSENTS : 6**

Mesdames, Messieurs : Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mauricette BOISSEAU, Patricia NEDEL, Marie-Eve MICHELET, Kubilay ERTEKIN, Thomas DOVICH

**SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Thierry TRIJOULET**

Monsieur Jean-Charles ASTIER, Conseiller municipal Délégué à la Jeunesse, Prévention et Relation avec le mouvement sportif, informe l'Assemblée que la ville participe, dans le cadre de sa politique de prévention et d'éducation à la citoyenneté, au financement des actions conduites par les comités d'éducation à la santé et à la citoyenneté et à l'Environnement (CESCE) institués dans les collèges de Mérignac.

Le CESCE est une instance de réflexion, d'observation et de veille qui conçoit, met en œuvre et évalue un projet éducatif en matière de prévention, d'éducation à la citoyenneté et à la santé, intégré au projet d'établissement.

Quatre missions lui sont dévolues :

- Contribuer à l'éducation à la citoyenneté, en permettant à l'élève d'être responsable, autonome et acteur de prévention,
- Préparer le plan de prévention de la violence, en lien avec les dispositifs locaux de sécurité et de prévention,
- Proposer des actions pour aider les parents en difficultés et lutter contre l'exclusion, les conforter dans leur rôle éducatif,
- Définir un programme d'éducation à la santé et à la sexualité et de prévention des comportements à risque, adapté aux demandes et aux besoins des élèves.

C'est ainsi qu'au cours de l'année 2021-2022, les quatre collèges mérignacais ont organisé chacun des actions :

Dans le domaine de la citoyenneté :

- Solidarité intergénérationnelle,
- Lutte contre les discriminations,
- Enjeux et dangers d'internet,
- Education à l'environnement et au développement durable,
- Prévention et découverte du patrimoine local,
- Prévention de la violence...

Dans le domaine de la santé :

- Prévention des conduites addictives (drogues, tabac, alcool),
- Sécurité routière,
- Formation de secourisme,
- Education nutritionnelle,
- Prévention des risques auditifs...

Le coût total de ces différentes actions s'est établi respectivement à :

- |                                    |             |
|------------------------------------|-------------|
| • pour le collège de Bourran       | 383.88 €    |
| • pour le collège de Capeyron      | 10 135.48 € |
| • pour le collège des Eyquems      | 1 750.00 €  |
| • pour le collège de Gisèle Halimi | 6115.00 € . |

La dépense correspondante est inscrite sur le budget principal de la ville « Exercice 2022 Tranquillité Publique NATAN 3697- chapitre : 65 ; fonction : 114 ; article : 65737 ».

Le Conseil Municipal de la Ville de Mérignac,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'avis de la Commission Transition écologique et Cadre de vie en date du 29 novembre 2022,

**Vu** l'avis de la Commission Education-Culture-Solidarité-Sport et Familles en date du 1<sup>er</sup> décembre 2022,

**ENTENDU** le rapport de présentation,

**DECIDE :**

**ARTICLE UNIQUE** : de participer pour moitié au financement des actions conduites par le CESCE des collèges de Mérignac, dans la limite de 1 000€ par collège ce qui représente une somme totale de 2 366.94 €, répartie comme suit :

- Collège de Bourran **191.94 €**
- Collège de Capeyron **1 000.00 €**
- Collège Les Eyquems **875.00 €**
- Collège Gisèle Halimi **1 000.00 €.**

**ADOpte A l'UNANIMITE.**

Pour extrait certifié conforme  
Fait à Mérignac, le 12 décembre 2022



**Monsieur Thierry TRIJOLET**  
Secrétaire de séance

**Alain ANZIANI**  
Maire de Mérignac  
Président de Bordeaux Métropole

*Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et publiée sur le site Internet de la Ville.*

*Cet acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.*